

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-143

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**VENTE DE BOISSONS ET DE PRODUITS DÉRIVÉS AU CAFÉ CULTUREL DE LA
CHAPELLE DE L'OBSERVANCE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 octobre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS

ABSENT :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 23 OCT. 2020

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

Par délibération n° 2017-075 en date du 15 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un café culturel à la Chapelle de l'Observance.

En ce lieu dédié à l'organisation d'expositions et de concerts, la vente de boissons et de cartes postales du patrimoine local est proposée au public. À cette fin, le café culturel a été doté d'une régie propre afin d'encaisser les produits de la vente.

À l'instar de la plupart des musées de France, il convient aujourd'hui d'ajouter à la vente, des produits dérivés tels que des catalogues d'exposition et d'en fixer le tarif, conformément au tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- abroge la délibération n° 2017-015 en date du 15 mai 2017 portant vente de produits dérivés au café culturel de la Chapelle de l'Observance à Draguignan ;
- fixe à 4 € le tarif des catalogues d'exposition vendus par ledit café culturel ;
- approuve la nouvelle grille tarifaire des boissons et produits dérivés.

Fait à Draguignan, le 20 octobre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le 23/10/2020



ID : 083-218300507-20201020-2020_143-DE

LISTE DES PRIX PRATIQUÉS AU CAFÉ CULTUREL DE LA CHAPELLE DE L'OBSERVANCE

DÉSIGNATION	PRIX
CAFÉ	1.50 €
CAFÉ - NOISETTE	1.50 €
THÉ	1.50 €
CHOCOLAT	1.50 €
SODAS	2.00 €
SIROP A L'EAU	2.00 €
JUS DE FRUITS	2.00 €
EAU PLATE	1.50 €
EAU PÉTILLANTE	2.00 €
PÂTISSERIE	2.00 €
CARTES POSTALES	1.50 €
LOT DE CRAYONS A PAPIER COULEUR	2. 00 €
CLÉ USB 8Go	8.00 €
GOURDE	14.00 €
MAGNET FRIGO	3.00 €
TOT BAG	5.00 €
MARQUE PAGE	0.50 €
PARAPLUIE	12.00 €
SAC SHOPPING	14.00 €
CATALOGUE D'EXPOSITION	4.00 €